M. Le Président : Jean-Guy CORNU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE Arrondissement de Nantes



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2024

Décision du 13 septembre 2024

44190 CLISSON

09.2024-06

ADMINISTRATION GENERALE

Marché à procédure adaptée « acquisition de trois véhicules neufs ou d'occasion »

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L.2123-1 et R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant le besoin de recourir à un marché à procédure adaptée pour l'acquisition de deux véhicules utilitaires pour le service Cycle de l'eau, et d'un véhicule de tourisme pour le service déchets, dans le cadre du recrutement de nouveaux agents au sein de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

Considérant la mise en concurrence organisée par Clisson Sèvre et Maine Agglo via la parution d'un avis d'appel à concurrence dans Ouest France 44 et la Centraledesmarches le 17 juillet 2024 ainsi qu'une publication sur le site de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

Considérant le rapport d'analyse des offres,

Considérant que la société CLARO Automobiles, sise 9 rue de l'Arée, La Mongie 85140 Les Essarts, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée correspondant au lot n°1: Véhicule utilitaire (2,5 à 4 m³) – exclusivement électrique, en sus de proposer l'offre économiquement la plus avantageuse,

Considérant que la société MUSTIERE Automobiles, sise 365 route de Vannes, 44800 Saint Herblain, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée correspondant au lot n°2 : Véhicule utilitaire (2,5 à 4 m³) – thermique, bioéthanol ou hybride, en sus de proposer l'offre économiquement la plus avantageuse,

Considérant que la société PLUCHON Automobiles, sise 31 route de Clisson 44190 St Lumine de Clisson, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée correspondant au lot n°3 : véhicule de tourisme 5 places – thermique, bioéthanol, électrique ou hybride, en sus de proposer l'offre économiquement la plus avantageuse,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE

ARTICLE 1: de conclure les contrats suivants pour l'acquisition de trois véhicules neufs ou d'occasion :

Lot n°1 « Véhicule utilitaire (2,5 à 4 m³) » – exclusivement électrique :

→ contrat actant l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique Opel Combo e-cargo neuf, avec la société CLARO Automobiles, sise 9 rue de l'Arée, La Mongie 85140 Les Essarts, pour un montant de 26 029,57 € H.T. (bonus/malus écologique déduit)

Lot n°2 « Véhicule utilitaire (2,5 à 4 m³) – thermique, bioéthanol ou hybride » :

→ contrat actant l'acquisition d'un véhicule utilitaire hybride Ford Transit Connect FGN 1.5 Ecoboost neuf, avec la société MUSTIERE Automobiles, sise 365 route de Vannes 44800 Saint Herblain, pour un montant de 28 173,76 € H.T. M. Le Président : Jean-Guy CORNU

Envoyé en préfecture le 16/09/2024

Reçu en préfecture le 16/09/2024

Publie le 16/09/2024

ID : 044-200067635-20240913-09_2024_06-AU

Lot n°3 « véhicule de tourisme 5 places – thermique, bioéthanol, électrique ou hybride » :

→ contrat actant l'acquisition d'un véhicule de tourisme Ford Fiesta 1.0 Flexifuel d'occasion, avec la société PLUCHON Automobiles, sise 31 route de Clisson 44190 St Lumine de Clisson, pour un montant de 18 460,00 € H.T.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »